

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

Réf. 130000007698/
N° rév. 1.1
Date de révision 22.06.2021
Date d'impression 30.01.2024

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial BEISSIER CHAMELEON SPRAY

Identifiant Unique De Formulation (UFI) 3GF1-K0GW-6003-NXKP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Couche

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Beissier S.A.U.
Txirrita Maleo, 14
20 100 Errentería (Guipúzcoa)
Téléphone: +34 943 344 070
Télécopie: +34 943 517 802

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Union Européenne beissier.laboratorio@beissier.es

1.4 Numéro d'appel d'urgence Union Européenne

Téléphone: +44 (0)1235 239 670

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger	: H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Intervention: P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Stockage: P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. Élimination:

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétone

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques

Etiquetage supplémentaire

EUH208

Contient Mélange de sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de sébaçate de méthyle et de pentaméthyl-1-2,2,6,6-pipéridyle-4, anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique.

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	≥ 25 - < 50
propane	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21-XXXX	Flam. Gas 1; H220 Press. GasH280	≥ 10 - ≤ 12,5
butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8))	106-97-8 203-448-7 601-004-01-8 01-2119474691-32-XXXX	Flam. Gas 1; H220 Press. GasH280	≥ 5 - ≤ 10
Hydrocarbures, C9, teneur en	64742-95-6	Asp. Tox. 1; H304	≥ 5 - < 10

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

aromatiques	649-356-00-4 01-2119455851-35-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335, H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	
dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5 01-2119489379-17-XXXX	Carc. 2; H351, Note V, Note W, Note 10	≥ 1 - < 10
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	≥ 2,5 - < 5
isobutane	75-28-5 200-857-2 601-004-01-8 01-2119485395-27-XXXX	Flam. Gas 1; H220 Press. GasH280	≥ 2,5 - ≤ 5
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32-XXXX	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	≥ 2,5 - < 5
bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6 01-2119485044-40-XXXX	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	< 2,5
Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%	64742-48-9 649-327-00-6 01-2119457273-39-XXXX	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	≥ 1 - < 2,5
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32-XXXX	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	< 0,5
anhydride phtalique	85-44-9 201-607-5 607-009-00-4 01-2119457017-41-	Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	≤ 0,5

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

	XXXX	Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	
Mélange de sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et de sébaçate de méthyle et de pentaméthyl-1-2,2,6,6-pipéridyle-4	1065336-91-5	Aquatic Chronic 1; H410	< 0,1
	01-2119491304-40-XXXX	Aquatic Acute 1; H400 Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361f	
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Contact avec la peau	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Contact avec les yeux	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Demander conseil à un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder tranquille. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.
Pas d'information disponible.

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes d'azote (NO_x)

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Conseils supplémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever toute source d'ignition.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les vapeurs.

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail.

Éviter la formation d'aérosols.

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

Mesures d'hygiène	<p>Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre. Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé. Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.</p> <p>Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. après laver les mains utiliser une crème grasse Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.</p>
-------------------	--

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	<p>Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.</p>
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	<p>Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.</p>
Précautions pour le stockage en commun	<p>Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.</p>

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.
---	--

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Composants		No.-CAS
Base	Type:	Paramètres de contrôle
acétone		67-64-1
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	1.210 mg/m ³
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	500 ppm
Conseils supplémentaires: Indicatif		

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	2.420 mg/m ³
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	1.000 ppm
Conseils supplémentaires: Valeurs limites réglementaires contraignantes		

FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	1.210 mg/m ³
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	500 ppm
Conseils supplémentaires: Valeurs limites réglementaires contraignantes		

butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8))		106-97-8
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	1.900 mg/m ³
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	800 ppm
Conseils supplémentaires: Valeurs limites indicatives		

dioxyde de titane		13463-67-7
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition /Titane	10 mg/m ³
Conseils supplémentaires: Valeurs limites indicatives		

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		108-65-6
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	550 mg/m ³
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	100 ppm
Conseils supplémentaires: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif		
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	275 mg/m ³
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	50 ppm
Conseils supplémentaires: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif		
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	275 mg/m ³
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	50 ppm
Conseils supplémentaires: Risque de pénétration percutanée		

Valeurs limites réglementaires contraignantes		
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	550 mg/m ³
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	100 ppm
Conseils supplémentaires: Risque de pénétration percutanée		

xylène		1330-20-7
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	221 mg/m ³
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	50 ppm
Conseils supplémentaires: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif		
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	442 mg/m ³
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	100 ppm
Conseils supplémentaires: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif		
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	442 mg/m ³
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	100 ppm
Conseils supplémentaires: Risque de pénétration percutanée		

**BEISSIER CHAMELEON
SPRAY**

	Valeurs limites réglementaires contraignantes	
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	221 mg/m ³
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	50 ppm
Conseils supplémentaires: Risque de pénétration percutanée		

	Valeurs limites réglementaires contraignantes	
Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%		64742-48-9
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition Vapeur	1.000 mg/m ³

Remarques:

Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène
Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément
Une valeur d'objectif de 500 mg/m³ avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été.

Conseils supplémentaires: Valeurs limites indicatives

FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme Vapeur	1.500 mg/m ³
--------	---	-------------------------

Remarques:

Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène
Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément

Conseils supplémentaires: Valeurs limites indicatives

oxyde de zinc		1314-13-2
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition Fumées	5 mg/m ³
Conseils supplémentaires: Valeurs limites indicatives		
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition Poussière	10 mg/m ³
Conseils supplémentaires: Valeurs limites indicatives		

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition au poste de travail, porter des appareils respiratoires.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

b) Protection de la peau
Protection des mains

Délai de rupture: 60 min
Épaisseur minimale: 0,7 mm
p. ex. KCL 898 "Butoject®" - gants de protection en butylcaoutchouc - (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou équivalent.

Éliminer les gants imprégnés à la fin du poste de travail !

Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection du corps

Protection préventive de la peau
Vêtements de protection à manches longues
Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

c) Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des valeurs limites d'exposition au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation.

Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux.

Filtre combiné A-P2

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	aérosol
Couleur	divers
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
pH	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	env. 13 % (v) Limite d'explosivité, supérieure
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	env. 1,7 % (v) Limite d'explosivité, inférieure
Pression de vapeur	env. 8.300 hPa (20 °C)
Densité de vapeur	non déterminé
Densité	non déterminé
Solubilité(s) Hydrosolubilité	non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité Viscosité, dynamique	Pas de données disponibles
Viscosité, cinématique	Pas de données disponibles
Propriétés explosives	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Non applicable

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

9.2 Autres informations

Température d'inflammation	env. 365 °C
Temps d'écoulement	Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Sources directes de chaleur. En plein soleil pendant une période de temps prolongée. Risque d'éclatement. Eviter le réchauffement à plus de 50 °C.
---------------------	---

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts et bases fortes Oxydants forts
-------------------	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

Composants:**xylène:**

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée Nocif par contact cutané.

anhydride phtalique:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 1.530 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:**acétone:**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

xylène:

Provoque une irritation cutanée.

Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

anhydride phtalique:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:**acétone:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

xylène:

Provoque une sévère irritation des yeux.

anhydride phtalique:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

Composants:**anhydride phtalique:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mélange de sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)et de sébaçate de méthyle et de pentaméthyl-1-2,2,6,6pipéridyle-4:**Méthode**

OCDE ligne directrice 406

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Produit:****Génotoxicité in vitro**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**dioxyde de titane:**

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction**Produit:****Effets sur la fertilité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**Mélange de sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)et de sébaçate de méthyle et de pentaméthyl-1-2,2,6,6pipéridyle-4:****Effets sur la fertilité**

Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:****Evaluation**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:**acétone:****Voies d'exposition**

Inhalation

Evaluation

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:**Voies d'exposition**

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:**Evaluation**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

xylène:

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

anhydride phtalique:

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**xylène:**

Evaluation

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbures C10 - C13 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicologie, Métabolisme, Distribution**Information supplémentaire****Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

effets adverses pour la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus.

Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

Composants:

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,22 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,14 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

bis(orthophosphate) de trizinc:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,33 - 6,06 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 2,34 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,32 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 1

oxyde de zinc:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë
pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique)NOEC: 0,08 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)Facteur M (Toxicité
chronique pour le milieu
aquatique)

1

**Mélange de sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)et de sébaçate de méthyle
et de pentaméthyl-1-2,2,6,6pipéridyle-4:**Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,97 mg/l
Durée d'exposition: 96 hToxicité pour les
algues/plantes aquatiquesCE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,68 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201Facteur M (Toxicité aiguë
pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les
microorganismesCE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique)NOEC: 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

Composants:

Hydrocarbures, C9, teneur en aromatiques:

Biodégradabilité dégradable rapidement

Mélange de sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)et de sébaçate de méthyle et de pentaméthyl-1-2,2,6,6pipéridyle-4:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique
non dégradable rapidement
Biodégradation: 38 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Pas de données disponibles

Composants:

propane:

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

Coefficient de partage: n- octanol/eau log Pow: 2,36

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Coefficient de partage: n- octanol/eau log Pow: 0,43 (20 °C)

isobutane:

Coefficient de partage: n- octanol/eau log Pow: 2,76

xylène:

Coefficient de partage: n- octanol/eau log Pow: > 3

bis(orthophosphate) de trizinc:

Bioaccumulation Ne montre pas de bioaccumulation.

oxyde de zinc:

Bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.

Mélange de sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)et de sébaçate de méthyle et de pentaméthyl-1-2,2,6,6pipéridyle-4:

Bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Évaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Ne pas utiliser à proximité immédiate de l'eau. Veiller à ce que le produit et les résidus ne parviennent pas dans les eaux, le sol ou les égouts.
De petites quantités coulées dans le sol suffisent pour infecter l'eau potable.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition" Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées. Les restes de liquides sont des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts. Ils doivent être déposés dans un centre local de collecte de substances problématiques.
Emballages contaminés	Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses (*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	1950
ADR	1950
RID	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	AÉROSOLS
ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS (trizinc bis(orthophosphate), zinc oxide)
IATA	Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	2.1
ADR	2.1
RID	2.1

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

IMDG 2.1

IATA 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage Non attribuée

Code de classification 5F

Étiquettes 2.1

ADR

Groupe d'emballage Non attribuée

Code de classification 5F

Étiquettes 2.1

Code de restriction en tunnels (D)

RID

Groupe d'emballage Non attribuée

Code de classification 5F

Numéro d'identification du danger 23

Étiquettes 2.1

IMDG

Labels 2.1

EmS number F-D, S-U

IATA

Labels 2.1

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

Conseil supplémentaire

ADR ADR : jusqu'à 1 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon ADR 3.4.
IMDG IMDG : jusqu'à 1 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon IMDG code 3.4.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)
Directive 2010/75/UE 67,5 %

COV (composés organiques volatils)
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non applicable

Autres réglementations Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.
Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H220	: Gaz extrêmement inflammable.
H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H280	: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Gas	: Gaz inflammables
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Press. Gas	: Gaz sous pression
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

BEISSIER CHAMELEON SPRAY

STOT SE : répétée
: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition
unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Personne de contact Union
Européenne
FR / FR

beissier.laboratorio@beissier.es

BEISSIER CHAMELEON SPRAY